REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail- Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE GAZAWA
BP : 949 Maroua

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH-REGION

DIAMARE-DIVISION

GAZAWA COUNCIL
Po. Box. 949 Maroua

GENERAL SECRETARY

DECISION MUNICIPALE n°004/D/C-GAZ/2026

PORTANT ATTRIBUTION DU PROJET RELATIF A L'AVIS DE CONSULTATION n°001/AC/CIPM/C-GAZ/2026 DU 12 FEVRIER 2026 POUR LA FOURNITURE DE L'EQUIPEMENT EN MATERIELS INFORMATIQUES AU CENTRE DE PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE DE (CPFF) DE GAZAWA
COMMUNE DE GAZAWA, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME –NORD.

FINANCEMENT : MINDDEVEL 2026

Le Maire de la Commune de GAZAWA.ENTRE
Maitre d`Ouvrage ;

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n°98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ;
- Vu la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités publiques ;
- Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités Territoriales Décentralisées;
- Vu la loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021;
- Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018;
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement
- Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics
- Vu le décret n° 2018/449 du 1er aout 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
- Vu le Arrêté n° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés publiques auprès des communautés urbaines, communes et communes d'arrondissement,
- Vu le Arrêté n° 000350/A/MINDDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune de Gazawa, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord;
- Vu La Lettre-Circulaire Conjointe n°0000002/LC/MINFI/MINDDEVEL du 30 octobre 2025 relative à la préparation des budgets des collectivités territoriales décentralisées pour l'exercice 2026,

Scanné avec CamScanner

- Vu le budget communal de l'exercice 2026,
- Considérant l'avis d'appel d'offre n°001/AC/C-GAZ/CIPM/2026 du 12 février 2026 ;

DECIDE :

Article 1er : L'entreprise Ets ALAM Bp 21 Maroua, soumissionnaire de la commande publique ci-dessous, EST, à compter de la date de signature de la présente décision, retenue comme attributaire du projet :

N° ordre	Soumissionnaire	Libellés des commandes	Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA	Observations
1	Ets ALAM Bp 21 Maroua Tél : 699 81 37 76	Fourniture équipement en matériels informatiques au CPFF de Gazawa	13 594 500	13 594 500	Qualifié car offre jugée conforme et recevable pour un délai d'exécution de 2 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Gazawa, le 9 mars 2026

Le Maire,

Le Maire

Adama Mana

Secrétaire d'Administration

Ampliations :

- Préfet/DIAMARE (ATC)
- DDMP/D(ATC)
- ARMP/EN (Info)
- CSP/D/MINDCAF (info)
- Président /CIPM/ (pour info)
- RM/C-GAZ/Gaz :
- Intéressé :
- Chrono/Archives

Scanné avec CamScanner

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail- Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE GAZAWA
BP : 949 Maroua

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH-REGION

DIAMARE-DIVISION

GAZAWA COUNCIL
Po. Box. 949 Maroua

GENERAL SECRETARY

COMMUNIQUE RADIO

n° 004 /C/C-GAZ/SG/2026

PORTANT ATTRIBUTION DU PROJET RELATIF A L'AVIS DE CONSULTATION n°001/AC/CIPM/C-GAZ/2026 DU 12 FEVRIER 2026 POUR LA FOURNITURE DE L'EQUIPEMENT EN MATERIELS INFORMATIQUES AU CENTRE DE PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE DE (CPFF) DE GAZAWA
COMMUNE DE GAZAWA, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME –NORD.

FINANCEMENT : MINDDEVEL 2026

Le Maire de la Commune de Gazawa, communique :
par Décision N°004/DM/C-GAZ/SG/2025 du 9 mars 2026,
le résultat se présente comme suit :

N° ord	Soumissionnaire	Libellés des commandes	Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA	Observations
1	Ets ALAM Bp 21 Maroua Tél : 699 81 37 76	Fourniture équipement en matériels informatiques au CPFF de Gazawa	13 594 500	13 594 500	Qualifié car offre jugée conforme et recevable pour un délai d'exécution de 2 mois

Le soumissionnaire Ets Alam Bp 21 Maroua Tel : 699 81 37 76, est pour compter de la date de signature du présent communiqué retenu comme attributaire de la commande de la fourniture sus évoquée pour un montant de Treize Millions Cinq Cent Quatre-Vingt Quatorze Mille Cinq Cent (13 594 500) Francs toutes taxes comprises et pour les délais de trois (03) mois calendaires.

Ampliations :
- Préfet/D (ATC)
- DDMP/D (ATC)
- ARMP/EN (Info)
- DDMINEPAT/MS (info)
- CDS/Gaz (info)
- Président /CIPM/ (pour info)
- BENEFICIAIRE (notification)
- Chrono/Archives

Gazawa, le 09 mars 2026
Le Maire.

Adama Mana
Secrétaire d'Administration

Scanné avec CamScanner